

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du JEUDI 26 OCTOBRE 2017**

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, à l'obtention du quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Laurence GOURSAT, Hervé CLEDEL, Jean DELVERT. Jocelyne AUDRAN MAURY

Absents excusés: Patrick LAVILLE (pouvoir à Hervé CLEDEL), Isabelle GRISET (pouvoir à Jean Philippe PAGEOT).

Absents : Nicole CREMOUX, Jean-Paul CAMPASTIE, Lionel CHABREYRIE.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

La lecture du compte rendu de séance du 10 octobre 2017 est reportée au prochain conseil.

Ordre du jour :

OBJET: Approbation de l'avant projet « réfection de la salle des fêtes et construction d'un WC public » et délégation au Maire et adjoints pour consulter des architectes

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

OBJET: Approbation de l'avant projet « réfection de la salle des fêtes et construction d'un WC public » et délégation au Maire et adjoints pour consulter des architectes

Monsieur le Maire remémore au conseil le projet précédemment débattu d'engager des travaux de réfection et d'agrandissement de la salle des fêtes et de créer un wc public.

Suite à la faisabilité du projet et les technicités envisagés il convient de consulter des architectes afin de déterminer celui qui supervisera ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 8 voix POUR; 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Acte d'engager les travaux d'agrandissement et réfection de la salle des fêtes ainsi que la construction d'un wc public,
- Délègue à Monsieur le Maire et aux trois adjoints les consultations d'architectes,
- Délègue à Monsieur le Maire l'autorisation d'engager la collectivité auprès de l'architecte retenu,
- Délègue à Monsieur le Maire l'autorisation d'engager la consultations d'entreprises via un marché public,
- et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes autres formalités administratives et comptables relevant de cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 19 h 55 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Baladou 31/10/2017
le Maire
Jean-Philippe Pageot

